

Tout en gardant une grande autonomie dans le contenu des interventions et dans le choix des méthodes pédagogiques, chaque intervenant s'engage :

- à respecter cette Charte
- à veiller à ce que les thèmes abordés soient cohérents avec nos valeurs, nos objectifs et notre éthique
- à ne pas utiliser à des fins personnelles ou professionnelles les contacts établis au cours des interventions
- à ne pas se mettre en situation de concurrence auprès des structures adhérentes au réseau ACEPP



Charte de l'Intervenant en Formation

Des Valeurs Communes :

- La **place de l'enfant** en tant que sujet dans la cité
- La reconnaissance du **parent comme premier éducateur** de l'enfant
- La **place des parents** dans les lieux d'accueil et la société
- Le soutien à la **relation parents professionnels**
- La reconnaissance de chacun comme ressource
- **L'accessibilité des services d'accueil petite enfance à tous** les enfants et à tous les parents quelles que soient les situations sociales, ethniques, culturelles et de handicap

Des Objectifs Communs

- **Approfondir ses connaissances** autour d'un thème
- **Favoriser une démarche individuelle du participant** en respectant les étapes suivantes : l'expression de chacun, la participation au groupe, l'interrogation de chacun sur ses pratiques
- **Prendre du recul** par rapport à ses pratiques quotidiennes et son contexte
- **Echanger des pratiques et des réflexions** entre professionnels et entre parents
- **Construire une pensée collective** et amorcer un changement de regard
- **Permettre l'ouverture, la recherche** personnelle et professionnelle
- **Créer des liens** entre structures et entre individus d'une même structure

Une Ethique Commune

- **Envisager l'acte de formation comme un temps d'apprentissage et de réflexion permettant les découvertes, la création, l'inventivité** ... où chacun puisse penser, échanger, se rencontrer ... et non dans une logique d'uniformisation des pratiques
- **Défendre une approche plurielle de la formation** et non-dogmatique afin d'éclairer et de nourrir la diversité de tous.
- **Respecter les participants dans leurs convictions** et à ne pas promouvoir un lieu d'accueil ou une pratique spécifique comme modèle unique.
- **Adopter une attitude d'ouverture vis-à-vis des pratiques**, des évolutions sociales et des connaissances actuelles liées à l'accueil des jeunes enfants.
- **Annoncer et appliquer la règle de confidentialité** durant le temps de formation. Les exemples et expériences amenés par l'intervenant ou les stagiaires devront toujours rester anonymes.